



UNE PSI DISCRIMINATOIRE

Quand nos frères et sœurs polynésien(ne)s et calédonien(ne)s
sont mis à l'écart

FO Justice rencontrait il y a quelques temps, lors de l'installation de notre nouvelle Cheffe d'établissement, le DAP : Sébastien CAUWEL.

FO Justice a profité de ce moment pour mettre en lumière l'un des défauts de l'AP concernant les outre-mer, La PSI. Cette prime d'installation est payable pour les ressortissants des DOM et des TOM mais pas pour les COM, subtilités d'un texte de loi qui ne prévoit pas cette prime pour les collectivités.

L'armée de terre a réglé ce désavantage mettant en lumière une discrimination claire dû à la provenance sur le territoire et a su faire adopter la loi au parlement.

Comble d'un texte inéquitable, la PSI a été payée à plusieurs personnels venant des COM sur notre structure, et un remboursement leur a été demandé.

FAUSSE JOIE ET CADEAU EMPOISSONE

L'un de nos collègues a été ainsi amputé de 60% de son salaire, chose complètement illégale et aberrante.

Ainsi l'administration pénitentiaire montre une nouvelle fois son incompétence et met en difficulté ses employés sans se préoccuper de leur sort.

FO Justice demande a la DAP d'appuyer nos revendications légitimes et que le texte de loi sur la PSI inclus nos camarades de Polynésie française et de nouvelle Calédonie.

FO Justice demande que notre DISP fasse preuve de considération avec ses employés et respecte la réglementation en vigueur sur les saisies sur salaire.

